

Mairie de la garde

Arrondissement de Goulon

Du huit octobre an mil huit cent vingt-trois à dix heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Péron (Joseph Brameau)

Agé de vingt-trois ans, né à la garde département de la Vienne le mois de mai mil huit cent vingt-trois domicilié à la garde département de la Vienne fils d'Antoine Brameau domicilié à la garde département de la Vienne

Et de Marguerite Gabriel Brameau

Agée de vingt ans, née à la garde département de la Vienne le mois de mai mil huit cent vingt-trois domiciliée à la garde département de la Vienne fille mineure de son père

et de Nicolas Louis Brameau département de la Vienne

Les Actes préliminaires sont des publications faites par moi Officier public ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage concernant les Droits et les devoirs respectifs des Epoux.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Péron et l'autre Joseph Brameau

Après quoi, moi Officier public de l'Etat civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les contractans et de plus de deux témoins

En présence de Monsieur Brameau domicilié à la garde département de la Vienne

D. Brameau âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à la garde département de la Vienne

D. Brameau âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à la garde département de la Vienne

D. Brameau âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à la garde département de la Vienne

D. Brameau âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à la garde département de la Vienne

D. Brameau âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à la garde département de la Vienne

D. Brameau âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à la garde département de la Vienne

D. Brameau âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à la garde département de la Vienne

D. Brameau âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à la garde département de la Vienne

D. Brameau âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à la garde département de la Vienne

D. Brameau âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à la garde département de la Vienne

D. Brameau âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à la garde département de la Vienne

Mairie de la garde

Arrondissement de Goulon

Du huit octobre an mil huit cent vingt-trois à dix heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Madrie parot Catholique

Agé de vingt-trois ans, né à la garde département de la Vienne le mois de mai mil huit cent vingt-trois domicilié à la garde département de la Vienne fils de Joseph parot domicilié à la garde département de la Vienne

Et de Melanie Cathie Brauchon

Agée de vingt ans, née à la garde département de la Vienne le mois de mai mil huit cent vingt-trois domiciliée à la garde département de la Vienne fille mineure de son père

et de Nicolas Louis Brauchon département de la Vienne

Les Actes préliminaires sont des publications faites par moi Officier public ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage concernant les Droits et les devoirs respectifs des Epoux.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Madrie parot et l'autre Melanie Cathie Brauchon

Après quoi, moi Officier public de l'Etat civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par les contractans et de plus de deux témoins

En présence de Monsieur parot domicilié à la garde département de la Vienne

D. parot âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à la garde département de la Vienne

D. parot âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à la garde département de la Vienne

D. parot âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à la garde département de la Vienne

D. parot âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à la garde département de la Vienne

D. parot âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à la garde département de la Vienne

D. parot âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à la garde département de la Vienne

D. parot âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à la garde département de la Vienne

D. parot âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à la garde département de la Vienne

D. parot âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à la garde département de la Vienne

D. parot âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à la garde département de la Vienne

D. parot âgé de cinquante ans, profession de cultivateur domicilié à la garde département de la Vienne